



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

PROCÈS-VERBAL N°03

Réunion du :	Vendredi 29 septembre 2023
À :	14h00
Présidence :	M. Patrick SCALA
Présents :	MM. Patrice BULLY, Pierre ALCOVERRO, Jean Claude TOURREL, Patrice MBEG
Excusé(s) :	Néant
Assiste(nt) à la séance :	M. Loris VOLTZ, Référent Administratif

DISTRICT DES ALPES

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de classement

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

3.4 Réfection Bloc vestiaires

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1. Classements initiaux

VILLE : ORAISON GYMNASE : GIAI MINIET NNI : 41439901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement du propriétaire en niveau FUTSAL 4 et des documents transmis :

- *L'imprimé de classement*
- *Rapport de visite*

- Aire de jeu de 40 x 20
- Equipements conformes (poteaux de corner, ligne de touche, Bancs de touche)
- Dégagements conformes 1,90m minimum + tapis de protection en mousse derrière les buts
- Buts conformes

- Présence d'une table Officielle ainsi que d'un panneau d'affichage électronique
- Liaison aire de jeu vestiaires sécurisée (5 mètres)
- Vestiaires joueurs de 12 et 10 m².
- Présence d'un local antidopage de 12 m²
- Présence d'un espace médical de 15 m²
- Vestiaires arbitres de 11 m² ce vestiaire devra être vidé afin de pouvoir être utilisé par les Officiels.
- Il existe un parking public qui se situe à proximité directe du stade.

La C.R.T.I.S. prononce, après étude des pièces versées au dossier et en application des dispositions réglementaires en vigueur, le classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 28.10.2031.

4.2. Confirmations de Niveau de classement

4.3. Changements de Niveau de classement

5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

6. AFFAIRES DIVERSES

CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de Niveau de classement

1.3 Changement de niveau de classement

3 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL

3.1. Classements initiaux

3.2. Confirmations de Niveau de classement

3.3 Changement de niveau de classement

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

5. AFFAIRES DIVERSES

VILLE : VILLENEUVE STADE : EDMOND AILLAUD NNI : 42420102

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de niveau du propriétaire de l'installation sportive.

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS
- Nombre de projecteurs : 12
- Aire de jeu : 100 x 50
- Hauteur de feu : 4 mâts 8 mètres de distance à 15 mètres de hauteur
- Implantation : Latérale

- Eclairage moyen : 238

- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.15

- Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.26

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S ne peut prononcer de classement d'éclairage dans la mesure ou les rapports mini/maxi et le Facteur d'uniformité ne sont pas conformes à la réglementation fédérale en vigueur. La Présente Commission vous conseille de procéder à un réglage des lampes afin d'uniformiser les valeurs trouvées in situ.

DISTRICT DE COTE D'AZUR

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de classement

1.3 Changements de Niveau de classement

VILLE : MOUGINS STADE : VALMASQUE 1 NNI : 60850101

Cette installation était classée en niveau Travaux jusqu'au 14/06/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T4 SYN suite à la mise en conformité de l'installation et du changement de revêtement et- des documents transmis :

- Rapport de visite suite à la mise en place d'un gazon synthétique

- Aire de jeu : 100 x 65 m
- Zone de sécurité et zone de sécurité augmentée conforme (2,70m)
- Hauteur des buts : 2,44 mètres
- Bancs de touche conformes : 5 mètres et 1,50 mètres
- La zone technique est tracée
- L'aire de jeu est protégée par une clôture de 2,20 mètres suivi de pare-ballons de 6 mètres.
- La liaison aire de jeu vestiaires est protégée par un tunnel fixe.
- Mise en place d'un gazon synthétique hydrogène non chargé.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau T4 SYN jusqu'au 14/06/2033. Elle demande que lui soit envoyé les tests in situ conformes afin de prononcer le classement définitif de l'installation.

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

3.4 Réfection Bloc vestiaires

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1. Classements initiaux

4.2. Confirmations de Niveau de classement

4.3. Changements de Niveau de classement

5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

6. AFFAIRES DIVERSES

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGES

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de Niveau de classement

VILLE : MOUGINS STADE : VALMASQUE 1 NNI : 60850101

Cette installation était classée en E7 jusqu'au 19/02/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS

- Etude technique

Aire de jeu : 100 x 65

Implantation : Latérale

Puissance par projecteur : 2000 W

Nombre des projecteurs : 16

Implantation : Latérale, 4 mâts

Type de Sources lumineuses : *Iodures Métalliques*

Eclairage moyen : 135

Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.24

Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.49

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

Au regard des éléments transmis, la CRTIS prononce le classement de l'éclairage de l'installation sportive en E7 jusqu'au 13/09/2025.

1.3 Changement de niveau de classement

3 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL

3.1. Classements initiaux

3.2. Confirmations de Niveau de classement

3.3 Changement de niveau de classement

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

VILLE : MOUGINS STADE : VALMASQUE 1 NNI : 60850101

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de création d'éclairage en LED pour un classement en niveau E6.

- Plan de masse
- Dossier technique complet
- Plan de l'aire de jeu
- L'avis préalable rempli et signé
- Le plan d'ensemble
- Aménagement éclairage public.
 - Marque des projecteurs : LASER 30+
 - Puissance par projecteur : 1550 W
 - Nombre de projecteurs : 12
 - Angle d'inclinaison : 30°
 - Aire de jeu : 100 x 65
 - Hauteur de feu : 4 mâts 18 mètres de hauteur
 - Kelvin : 5200 K
 - GR : 29
 - Implantation : Latérale

Type de Sources lumineuses : *LED*

Eclairage moyen : 190

Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.56

Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.79

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

Au regard des éléments transmis, la Commission donne son accord favorable au futur classement de l'éclairage en niveau E6 sous réserves de retrouver les mêmes valeurs in situ une fois les travaux réalisés.

5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU GRAND VAUCLUSE

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de classement

1.3 Changements de Niveau de classement

VILLE : ST MAXIMIN LA SAINTE BAUME STADE : CLOS DES ROQUES NNI : 831160104

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initiale de l'installation sportive en rubrique suite à la réalisation des travaux sur le complexe sportif CLOS DES ROQUES.

- Rapport de visite
- Formulaire de classement
- Test in situ en date du 30/05/2023.

La Commission note que le complexe est clôturé dans son ensemble.

- Aire de jeu : 105 x 68 m
- Zone de sécurité conforme
- Zone de sécurité augmentée conforme
- Hauteur des buts : 2,44 mètres
- Largeur de la ligne des buts : 12 centimètres
- Bancs de touche conformes : 5 mètres et 1,50 mètres
- La zone technique est tracée
- L'aire de jeu est protégée par une clôture de 2,20 mètres suivi de pare-ballons de 6 mètres
- La liaison aire de jeu vestiaires est en accès direct par un
- Présence de 4 vestiaires de 25 m².
- 2 vestiaires arbitre de 13 m².
- Local délégué de 9,4 m².
- Espace médical joueurs et officiels de 15 m²

Le revêtement est en gazon synthétique chargé : sable et noyau d'olive.

Fabricant : EUROFIELD

Nom du Produit : TT45

Hauteur de la fibre : 45 mm

Nom de la couche de souplesse : PROPLAY 23D

Epaisseur de la couche de souplesse : 23 mm.

Test in situ conformes à la réglementation fédérale.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau T5 SYN jusqu'au 25/09/2033 et transmet le dossier de classement à la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives qui jugera de l'opportunité de prononcer un classement en niveau T3 SYN lors de son prochain Groupe de Travail.

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3.4 Réfection Bloc vestiaires

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1. Classements initiaux

4.2. Confirmations de Niveau de classement

4.3. Changements de Niveau de classement

5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

6. AFFAIRES DIVERSES

CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

1. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

1.1. Classements initiaux

1.2 Changement de niveau de classement.

1.3 Confirmations de Niveau de classement

2. CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2. Confirmations de Niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE PROVENCE

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de classement

VILLE : LA ROQUEBRUSSANNE STADE DOCTEUR CAULET : 831080101

Cette installation était classée en T4 SYN jusqu'au 01/12/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement suite à la visite réalisée par la CRTIS et des documents transmis :

- Rapport de visite
- Formulaire de classement
- Tests in situ décennaux

La Commission note que le complexe est clôturé dans son ensemble.

- Aire de jeu : 105 x 68 m
- Zone de sécurité et zone de sécurité augmentée conforme (3,50m et 6 mètres)
- Hauteur des buts : 2,44 mètres
- Largeur de la ligne des buts : 10 centimètres
- Bancs de touche conformes : 3,5 mètres et 1,50 mètres
- La zone technique est tracée.
- L'aire de jeu est protégée par une clôture de 2,20 mètres suivi de pare-ballons de 6 mètres.
- La liaison aire de jeu vestiaires est en accès-direct.
- Présence de 4 vestiaires de 23/23/14/14 m²
- 1 vestiaire arbitres de 15m²
- Le terrain est équipé d'un revêtement en gazon synthétique OPTIMUM 65 RGF d'une hauteur de fibre de 65mm en SBR encapsulé.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau T4 SYN jusqu'au 01/02/2033.

1.3 Changements de Niveau de classement

VILLE : ISTRES STADE : ROLAND CAUCHE NNI : 130470301

Cette installation était retirée du classement.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de l'envoi du courriel de la commune d'Istres ROLAND CAUCHE, propriétaire de l'installation sportive, mentionnant la réalisation des travaux effectués sur l'installation sportive suite aux

recommandations émise par la présente Commission dans un courriel du 28 avril 2023, et d'une notification de classement.

La Commission suite à la visite de son Président, M. Patrick SCALA, se satisfait de la réalisation de ces travaux et lève la réserve émise par la CRTIS dans sa décision du 28.04.2023.

Des photographies prises sur site permettent de se prononcer sur la conformité de l'aire de jeu avec la réglementation fédérale en vigueur.

La Présente Commission prend connaissance des tests in situ, document nécessaire pour finaliser le classement de l'installation sportive qu'elle considère conforme à la réglementation fédérale en vigueur.

Au regard des éléments transmis et en application du règlement fédéral, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau T5 SYN jusqu'au 10/08/2023.

VILLE : CUGES LES PINS STADE : MUNICIPAL 1 NNI : 130300101

Cette installation était retirée du classement.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement suite à la réalisation des travaux sur le gazon synthétique.

- Aire de jeu : 90 x 60 m
- Zone de sécurité conformes
- Zone de sécurité augmentée derrière les buts non respectée (*article 3.4 du Règlement Fédéral des T&S*)
- Hauteur des buts : 2,44 mètres
- Largeur de la ligne des buts : 10 centimètres
- Bancs de touche conformes : 3,5m et 1,50m
- La zone technique est tracée
- L'aire de jeu est protégée par une clôture de 2,20 mètres suivi de pare-ballons de 6 mètres.
- La liaison aire de jeu vestiaires est en accès indirect (10 mètres).
- Présence de 3 vestiaires joueurs de 25 / 9 / 9 m².
- 1 vestiaire arbitre de 10 m².

Pris connaissance du courriel du propriétaire de l'installation sportive informant la présente Commission de la livraison des pare-vues derrière les buts début 2024.

Au regard des éléments transmis, et notamment de la lettre d'engagement de la commune la Commission prononce la confirmation de classement de l'installation sportive en niveau T6 SYN jusqu'au 30/06/2024.

VILLE : MARSEILLE STADE : SAINT HENRI NNI : 132160401

Cette installation était classée en niveau T6 (S) jusqu'au 18/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN suite au changement de revêtement et des documents transmis :

- Rapport de visite du 28.09.2023
- Formulaire de classement du 28.09.2023
- Tests in situ conformes en date du 05.12.2022

La Commission note que le complexe est clôturé sur son ensemble par une clôture grillagée.

- Aire de jeu : 100 L x 60 l
- Zone de sécurité conformes (2.50 mètres autour de l'aire de jeu)
- Zone de sécurité augmentée derrière les buts : 9 mètres
- Hauteur des buts : 2,44 mètres

- Banc joueurs (5 mètres) et Officiels (1.50 mètres)
- La Commission note l'absence d'un bouchon sur l'un des buts à 11.
- La zone technique n'était pas tracée le jour de la visite.
- L'aire de jeu est protégée par une clôture de 2,10 mètres
- La liaison aire de jeu / vestiaires n'est pas protégée par un portail et un couloir/ tunnel coulissant de 11 mètres.
- 4 vestiaires joueurs de 25 m².
- 2 vestiaires arbitres de 6 m² et 8 m².
- Présence d'un club house.

Le terrain est équipé d'un revêtement en gazon synthétique dont la mise en service est en date du 17 mai 2023.

Mise en place d'un gazon synthétique EUROFIELD S40M 375

Remplissage : Sable et granulats verts

Epaisseur de la couche de souplesse : 26 mm

Nature de la sous couche : Trocellen 7012 X-Cut

Eu égard à une contrainte foncière côté droit, le propriétaire de l'installation sportive n'a pu agrandir la surface de jeu à 105 x 68.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T5 SYN jusqu'au 12.09.2033.

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

3.4 Réfection Bloc vestiaires

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1. Classements initiaux

4.2 Changements de Niveau de classement

5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

6. AFFAIRES DIVERSES

CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de Niveau de classement

1.3 Changement de niveau de classement

3 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL

3.1. Classements initiaux

3.2. Confirmations de Niveau de classement

3.3 Changement de niveau de classement

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU VAR

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

VILLE : ST MAXIMIN LA SAINTE BAUME STADE : CLOS DES ROQUES A8 NNI : 831160105

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initial de l'installation sportive CLOS DES ROQUES en A8.

- Imprimé de classement

- L'installation sportive est clôturée. Elle dispose d'un éclairage non classé.
- Aire de jeu : 60 X 45 mètres
- Buts conformes 2,10m
- Bon état des équipements
- Pare-ballons derrière les buts d'une hauteur de 4 mètres.
- 8 vestiaires joueurs de 26 m²
- 2 vestiaires arbitres de 12,8 m².
- Zone technique non-tracée.
- L'aire de jeu est protégée.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive Clos des Roques en niveau A8 jusqu'au 03/02/2033.

1.2 Changements de Niveau de classement

VILLE : HYERES STADE : GABY ROBERT NNI : 860690301

Cette installation était classée en niveau Travaux jusqu'au 31/10/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement du propriétaire en niveau T5 SYN et des documents transmis suite à la visite de M. André VITIELLO, membre de la CDTIS en date du 06.07.2023.

- Aire de jeu : 105 x 68
- Zone de sécurité : 2, 50 mètres
- Hauteur des buts règlementaire : 2.44m
- Banc de touche conformes
- Zone technique tracée
- 3 Vestiaires de 35 m²
- 2 Vestiaires arbitre 12 m²
- Espace médical de 10 m²
- La liaison aire de jeu- vestiaires est protégée
- Clôture grillagée de 2,50 mètres de hauteur.

En application de l'article 3.3 de la réglementation fédérale, les zones de sécurité, pour tous les niveaux de classement, doivent obligatoirement mesurer 2,50 mètres sur toute la périphérie de l'aire de jeu. Celle-ci est libre de tout obstacle hormis les buts et les poteaux de corner. Elle se mesure depuis l'extérieure de la ligne de touche jusqu'au premier obstacle rencontré.

Suite à la transmission d'un courriel du propriétaire de la commune en date du 23/08/2023, la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives prend connaissance de la photographie de la protection derrière les buts à 11.

En application du règlement fédéral, et suite à la pause du gazon synthétique autour de l'aire de jeu ainsi que l'ajout de panneaux publicitaires derrière le but à 11 pouvant accueillir du public, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau T5 SYN jusqu'au 06/07/2033.

VILLE : LA VALETTE DU VAR STADE : ANGELIN SEGOND NNI : 831440201

Cette installation était classée en niveau T4 SYN jusqu'au 27/08/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance du courriel de la commune, propriétaire de l'installation sportive s'apparentant à une lettre d'engagement à la réalisation des travaux. Ce courriel mettant en exergue une date de réalisation des travaux, la Commission Régionale reconnaît la rapidité d'exécution de la commune.

En application du règlement fédéral, la Commission décide de procéder au classement de l'installation sportive en niveau Travaux jusqu'au 31/12/2023. Elle précise que dès réception de travaux, le propriétaire devra prendre contact avec la présente Commission afin de programmer une visite de contrôle ce qui permettra de se prononcer définitivement sur le niveau de classement de l'installation.

VILLE : TOULON STADE : LEO LAGRANGE 2 NNI : 831370302

Cette installation était classée en T5 SYN jusqu'au 09/03/2023.

Rapport de visite du 28.09.2023

Formulaire de classement du 28.09.2023

La Commission note que le complexe est clôturé sur son ensemble par une clôture grillagée.

- Aire de jeu : 105 x 68
- Zone de sécurité conformes (3.40 mètres autour de l'aire de jeu)
- Zone de sécurité augmentée derrière les buts : 9 mètres
- Hauteur des buts : 2,44 mètres
- Banc joueurs (5 mètres) et Officiels (1.50 mètres)
- La zone technique n'était pas tracée le jour de la visite.
- L'aire de jeu est protégée par une clôture de 2,10 mètres
- La liaison aire de jeu / vestiaires est protégé par un portail et un couloir/ tunnel coulissant de 10 mètres.
- 4 Vestiaires joueurs de 25 m² et 2 vestiaires de 21 m²
- 5 Vestiaires arbitres dédié à l'installation de 12 m².
- Présence d'un local délégué de 10 m².
- Présence d'un espace médical.
- Présence d'une tribune de 300 personnes.
- Il existe un parking réservé pour l'équipe visiteuse et les Officiels en sous-sol fermé par un double sas avec accès direct aux vestiaires.
- Présence d'une tribune de 1671 places avec 5 places pour les médias ainsi que d'une buvette.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T5 SYN jusqu'au 28.09.2023.

1.3 Confirmation de Niveau de classement

VILLE : TOULON STADE : LEO LAGRANGE 3 NNI : 831370303

Cette installation était classée en niveau T4 SYN jusqu'au 09/03/2023. Le clos à vue n'est pas assuré sur toute la périphérie.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 du propriétaire de l'installation sportive ainsi que des documents transmis.

- Imprimé de classement

- Rapport de visite de la CDTIS en date du 12/06/2023.

La Commission note que le complexe sportif est clôturé dans son ensemble, 3 clôtures grillagées et une tribune.

- Aire de jeu : 100 (L) x 60 (l)
- Le revêtement est en pelouse naturelle.
- Bancs joueurs de 4,20 mètres et Officiels de 2 mètres.
- Pare-ballons derrière les buts d'une hauteur de 3,90 mètres.
- Zone de sécurité augmentée 6,00 mètres.
- Zone technique tracée
- Zone de sécurité conforme tout autour de l'aire de jeu (2,50 mètres minimum)
- Le clos à vue n'est pas assuré.
- La liaison aire de jeu vestiaires n'est pas protégée (distance de 5 mètres à parcourir)

Pris connaissance de l'envoi des tests in situ périodiques en date de 2017, la Commission ne peut se prononcer sur la validité de ces derniers. La CRTIS souhaite accuser réception de nouveau tests afin de pouvoir prononcer le classement définitif de l'installation sportive.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau T5 SYN jusqu'au 31/12/2023 jusqu'à la levée de la réserve liée à la transmission des tests in situ conformes à la réglementation fédérale.

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

VILLE : HYERES STADE : MAURICE DELPLACE NNI : 830690501

Cette installation était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 15/10/2021.

Après lecture du courriel du propriétaire de l'installation sportive ne souhaitant pas renouveler le classement de l'installation, la Présente Commission vous informe que l'installation sportive MAURICE DELPLACE (NNI : 830690501) à Hyères et retirée du classement.

En application du règlement fédéral, la Commission prononce le retrait de classement de l'installation sportive jusqu'au 14/09/2033. Elle précise qu'aucune rencontre Officielle ne pourra se dérouler jusqu'à la prochaine demande de classement.

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

3.4 Réfection Bloc vestiaires

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1. Classements initiaux

4.2. Confirmations de Niveau de classement

4.3. Changements de Niveau de classement

5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

6. AFFAIRES DIVERSES

CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

1.1. Classements initiaux

VILLE : ST MAXIMIN LA SAINTE BAUME STADE : CLOS DES ROQUES NNI : 831160104

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial de l'éclairage de l'installation sportive et des documents transmis :

- Formulaire de classement suite à la visite de la CDTIS
- Etude technique

- Aire de jeu : 105 X 68
- Implantation : Latérale
- Marque des projecteurs : AAA – LUX
- Puissance par projecteur : 1550 W
- Nombre des projecteurs : 32
- Implantation : Latérale, 4 mâts à 15 mètres de la ligne de touche, hauteur de feu 26 mètres.

Type de Sources lumineuses : LED

Eclairement moyen : 297

Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.56

Rapport (U2h) Facteur d'uniformité : 0.79

Règlement éclairage Ed. 2021 FFF – Article 3.2.1 Tableaux de synthèse des niveaux d'éclairage

Au regard des éléments transmis, la CRTIS prononce le classement de l'éclairage de l'installation sportive en niveau E5 jusqu'au 20/10/2027.

1.2 Confirmations de Niveau de classement

1.3. Changement de Niveau de classement

2 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de Niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. AFFAIRES DIVERSES

Président

PATRICK SCALA

Secrétaire

PIERRE ALCOVERRO